

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 22 juin 2012  
(convocation du 11 juin 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Juin Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel  
M. DAVID Alain à M. TURON Jean-Pierre  
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard  
M. BRON Jean-Claude à M. CAZENAVE Charles à partir de 10h50  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe  
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic  
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à compter de 11h30  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain  
Mme de FRANCOIS Béatrice à Mme TERRAZA Brigitte à compter de 11h20  
Mme. LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean  
M. BOUSQUET Ludovic à M. CAZABONNE Didier jusqu'à 10h30  
Mme BREZILLON Anne à M. SOLARI Joël à compter de 10h30  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. GELLÉ Thierry jusqu'à 10h50  
M. DAVID Yohan à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre  
Mme DELATTRE Nathalie à M. BOUSQUET Ludovic à compter de 11h30  
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime

Mme. DESSERTINE Laurence à M. DAVID Jean-Louis  
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul  
M. DUPOUY Alain à M. GAUTE Jean-Michel  
M. EGRON Jean-François à Mme. LIMOUZIN Michèle  
Mlle. EL KHADIR Samira à Mme. EWANS Marie-Christine  
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10h30  
M. LOTHAIRE Pierre à M. GAÜZERE Jean-Marc  
M. MAURIN Vincent à Mme. MELLIER Claude  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max  
Mme. PIAZZA Arielle à M. BRUGERE Nicolas  
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude  
M. ROUYEYRE Matthieu à M. RESPAUD Jacques  
Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. COLLET Brigitte  
M. SIBE Maxime à Mme. LAURENT Wanda  
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 10h30

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

**Exercice 2012 - Budget principal et Budgets annexes - Décision Modificative n° 5 - Adoption.**

Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'exercice en cours et pour donner suite à un certain nombre de décisions prises par le Conseil de Communauté, il s'avère nécessaire de procéder à des virements de crédits et à des inscriptions nouvelles, qu'elles soient réelles ou d'ordre, au sein de la présente décision modificative n° 5 qui, tous budgets confondus, se présente, en grandes masses et en synthèse comme suit :

| LIBELLES                  | Mouvements Budgétaires |                      | Mouvements Réels    |                     | Mouvements d' Ordre  |                      |
|---------------------------|------------------------|----------------------|---------------------|---------------------|----------------------|----------------------|
|                           | DEPENSES               | RECETTES             | DEPENSES            | RECETTES            | DEPENSES             | RECETTES             |
| Section d'investissement  | 8 596 464,75           | 8 596 464,75         | 1 069 920,50        | 1 407 091,44        | 7 526 544,25         | 7 189 373,31         |
| Section de Fonctionnement | 7 286 793,12           | 7 286 793,12         | 350 000,00          | 12 829,06           | 6 936 793,12         | 7 273 964,06         |
| <b>TOTAUX</b>             | <b>15 883 257,87</b>   | <b>15 883 257,87</b> | <b>1 419 920,50</b> | <b>1 419 920,50</b> | <b>14 463 337,37</b> | <b>14 463 337,37</b> |
| <b>Résultat</b>           | <b>0,00</b>            |                      | <b>0,00</b>         |                     |                      |                      |
| <b>TOTAUX EGAUX 2 à 2</b> | <b>15 883 257,87</b>   | <b>15 883 257,87</b> | <b>1 419 920,50</b> | <b>1 419 920,50</b> | <b>14 463 337,37</b> | <b>14 463 337,37</b> |

Cette décision s'équilibre, en recettes et en dépenses, à 15.883.257,87 € en mouvements budgétaires, à 1.419.920,50 € en mouvements réels et à 14.463.337,37 € en mouvements d'ordre. Ces derniers mouvements intervenant à l'intérieur des sections ou entre sections de mêmes budgets ou entre le budget Principal et les Budgets annexes, sont une fois de plus prépondérants, représentant 91 % des mouvements budgétaires.

**I- Les mouvements d'ordre :**

Le volume des prévisions d'écritures d'ordre l'emporte donc sur les mouvements réels car comme dans les DM des années précédentes à même époque, figurent dans les mouvements proposés :

- ✓ des ajustements de prévisions de dotations aux amortissements et de reprises de quote-part de subventions au compte de résultat ;

- ✓ des écritures de basculement en « immobilisations en cours », les travaux étant lancés, de frais études imputés en « immobilisations incorporelles » au compte 2031, dans l'attente précisément du lancement des travaux ;
- ✓ des écritures dans les budgets annexes des ZAC et Lotissements liées à la comptabilité de stock tenue selon le système de l'inventaire intermittent, écritures qui s'équilibrent à hauteur de 10.708.837,88 €, soit 74 % des mouvements d'ordre.

## **II- Les mouvements réels :**

Parmi les mouvements réels de la section d'investissement qui sont essentiellement constitués de virements de crédits, il peut notamment être relevé au Budget Principal :

- Au compte 20 :
  - 300.000 € pour engager des études stratégiques dans le domaine de la filière de l'économie numérique et du développement des services numériques ainsi que dans le projet des 1000 tablettes ;
  - 80.000 € pour la réalisation d'études visant à couvrir les zones blanches (montée en débit) ;
  - 150.696 € pour le paiement d'indemnités de concours aux candidats classés non retenus pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement des espaces publics emblématiques du Centre Ville de la commune de Gradignan ;
  - 65.000 € d'études pour le Projet Urbain de Blanquefort ;
  - 100.000 € pour la réalisation d'une étude stratégique sur la mobilité électrique dans le cadre du programme Ecocité (études sur les bornes de recharge électrique) ;
  - 19.400 € pour la réalisation de l'étude d'impact environnemental de l'opération d'aménagement Pessac centre ville ;
  - 17.950 € pour l'actualisation de l'étude d'impact environnemental de l'opération d'aménagement Bègles ZAC Quartier Mairie ;
  - 212.355 € pour la réalisation d'études complémentaires concernant le PAE « Le Taillan - le Chay » (115.800 €), « Saint-Aubin du Médoc – les Vignes » (92.555 €) et une étude environnementale des sols pour la « ZAC Chaigneau-Bichon » (4.000 €) ;
  - 7.162 € pour la réalisation d'une étude préopérationnelle visant à mettre en œuvre un système de logistique urbaine en cœur d'agglomération - Plaine de Garonne dans le cadre de la démarche Ecocité.

- Au compte 204 :

- 22.000 € pour le versement de l'aide communautaire au financement de la Maîtrise d'Ouvrage Urbaine et Sociale (MOUS) lancée par les communes de Mérignac et Blanquefort ;
- 112.000 € en vue de la participation financière de la CUB à des études préopérationnelles ;
- 150.000 € pour individualiser sur une ligne dédiée l'aide de la CUB au déficit du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) mené dans le centre historique de Bordeaux ;
- 50.000 € en vue du versement d'une subvention à la Commune de Saint-Médard en Jalles pour la construction du réseau WIFI dans le cadre du transfert du contrat de la commune à la CUB à la suite de l'évolution des compétences décidée par le Conseil de Communauté ;
- 99.419,25 € de participation financière de la Communauté aux travaux d'éclairage public réalisés chemin de Couhins entre la rue Pauge et la rue Soors à Villenave d'Ornon ;
- 14.888,50 € de participation financière de la Communauté aux travaux d'éclairage public réalisés avenue du XI novembre à Blanquefort ;
- 300.000 € de participation financière à l'étude de programmation et de conception architecturale, urbaine et paysagère sur le Campus de Talence, Pessac et Gradignan (Plan Campus) - (Dél° n°2011/0327 du 27/0 5/2011) ;
- 33.000 € pour le paiement à Aquitanis de la participation de la CUB au raccordement au réseau de chaleur primaire pour la résidence « Les Cyprés » ;
- 230.000 € de subvention d'équipement de la CUB aux travaux d'aménagement d'un pôle Image réalisés par la SAEMCIB dans le Parc de l'économie créative à Terres Neuves La Tribu à Bègles ;

- Au compte 21 :

- 1.473.384,71 € de relèvement des crédits d'action foncière à partir notamment de remboursements effectués par des lignes de crédits de projets devenus opérationnels ;
- 104.000 € d'abondement de crédits de la ligne supportant les acquisitions de panneaux photovoltaïques ;
- 26.000 € pour la mise aux normes du réseau électrique des appartements de la Résidence Vivaldi dont la Communauté est propriétaire à Fabrèges.

- Au compte 23 :

- 1.482.844 € prélevés sur la ligne générique des CODEV pour le financement de diverses opérations de voirie entrant dans ces contrats ;
- 160.000 € pour la réalisation de travaux au MIN de Brienne suite aux délibérations 2012/261, 2012/262, 2012/263 adoptées par le Conseil de Communauté du 13 avril 2012 (Aquiflor, Sté Provost N Deco)...

Pour les mouvements réels de la section de fonctionnement, composés pratiquement que de virements de crédits à l'intérieur ou entre chapitres, il peut être relevé notamment les mouvements suivants :

- ✓ Au Budget Principal :

- 100.000 € virés de la section d'investissement (Chapitre 20) au chapitre 011 à l'article 6135 « Locations immobilières » en vue de passer un marché négocié avec France Télécom pour la location d'emplacements de fourreaux dans le cadre de la montée en débit visant à une meilleure couverture numérique (résorption des zones blanches) ;
- 105.000 € de crédits d'études pour la réalisation, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie « déplacements et deux roues », du schéma de déplacement de la presqu'île d'Ambès et d'une enquête observatoire deux roues ;
- 42.475 € pour la réservation du stand de la CUB au salon de l'Immobilier de l'Entreprise ; qui aura lieu du 5 au 7 décembre 2012 au Palais des Congrès à Paris ;
- 7.603 € TTC de crédits pour verser à BMA les frais d'avocats (1.623 €) avancés pour la poursuite du contentieux engagé contre l'État sur les restitutions de TVA indûment collectées sur les participations communautaires versées à l'opération ZAC « Centre Ville » à Talence, ainsi que sa rémunération (5.980 €) (délibération n°2012/0120 du 16/03/2012) ;
- 37.436 € pour faire face au coût des études juridiques (4.067 €) et de la mission conseil (33.369 €) assurée, après appel d'offres, par une Société conseil pour l'étude des différents scénarii possibles pour la réalisation d'une salle de spectacles de grande capacité sur le territoire communautaire ;
- 8.188 € pour la réalisation d'une étude sur les perspectives démographiques de la CUB dans le cadre d'une convention cadre de coopération avec l'INSEE ;
- 48.424 € à verser à la Région Aquitaine au titre de la participation de la Communauté au financement (21 %) d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) dans le cadre de l'ouverture du capital de la Société Aéroportuaire de Bordeaux Mérignac (délibération n°2011/0540 du 8/07/2011) ;

- 250.000 € d'enveloppe de crédits pour la mise en place d'un subventionnement d'antennes satellites auprès de particuliers dans le cadre de la montée en débit et de la couverture des zones blanches au niveau du Numérique ;
- 60.000 € d'accompagnement du Point Info Énergie de la Maison de la Promotion Sociale dans le cadre de la Thermographie aérienne avec poursuite de cet effort d'accompagnement sur 2012 (délibération n°2011/061 3 du 23/09/2011) ;
- 634.015 € pour le reversement à la Régie du MIN de Bordeaux-Brienne d'une indemnisation accordée à la CUB par un Jugement du Tribunal Administratif le 8/11/2011 portant sur les désordres affectant les sols de l'entrepôt Pomona Terre Azur et résultant d'un vice de construction. Cet immeuble ayant été remis en affectation à la régie, celle-ci doit, dès lors, assurer, les droits et obligations du propriétaire : la CUB et donc les réparations (délibération n°2012/0434 du 22/06/2012).

Tels sont les principaux commentaires pouvant être effectués sur la présente Décision Modificative.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :

### **Le Conseil de Communauté,**

#### **Considérant,**

- l'article L.2312.2 du code général des collectivités territoriales,
- la délibération du Conseil de Communauté n°2008/0 748 du 28 novembre 2008 fixant les modalités de vote du Budget Principal pour la durée de la mandature,
- la délibération n°2008/0747 du 28 novembre 2008 aux termes de laquelle le Conseil de Communauté s'est prononcé, pour la présente mandature, en faveur du régime de provisionnement des risques de type semi-budgétaire pour tous les budgets appliquant l'instruction budgétaire et comptable M14 et pour tous les budgets annexes des services publics à caractère industriel et commercial y compris ceux des régies à simple autonomie financière appliquant l'instruction budgétaire et comptable M4 et ses dérivés,
- les instructions budgétaires et comptables rénovées applicables au budget principal (M14) et aux Budgets Annexes à caractère industriel et commercial (instruction M4X),
- les crédits ouverts au budget Primitif 2012 adopté par délibération du Conseil de Communauté n°2011/0884 du 16 décembre 2011, reçue en Préfecture de la Gironde le 23 du même mois ainsi qu'aux décisions Modificatives adoptées depuis le début de l'exercice.

**Entendu** le rapport de présentation

**DECIDE**

**Article 1 :**

**D'adopter**, par nature, avec présentation fonctionnelle pour le Budget Principal et par chapitre, la présente décision modificative n° 5 qui, tous budgets confondus, en grandes masses et en mouvements budgétaires, s'équilibre, en recettes et en dépenses, à **15.883.257,87 €**.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées par :

120 Voix Pour  
0 Voix Contre  
0 Abstentions

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 juin 2012,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
25 JUIN 2012**

**PUBLIÉ LE : 25 JUIN 2012**

**M. LUDOVIC FREYGEFOND**